LETTRE DV ROY DE NAVARRE ESCRITE à la Royne d'Angleterre.

AVEC

Vne remonstrance sur icelle, à la Noblesse qui le suit & tient son party.



A PARIS,

Chez Nicolas NIVELLE, ruë S. Iaques, aux deux Colonnes.

Et Rolin THIERRY, ruë des Anglois, pres la place Maubert.

Libraire & Imprimeur de la saincte Vnion.

M. D. LXXXX.

AVEC PRIVILEGE.



COPPIE D'VNE LETTRE

du Roy de Nauarre à la Royne d'Angleterre, dont s'est trouué chargé le Capitaine Ricqueuille pris & arresté sur le chemin de Dieppe allant exprez vers elle.

MADAME,

Combien que ie me sois par plusieurs fois excusé de ce que ie ne pouuois suiure vostre aduis, touchãt le conseil que m'auiez donné de prendre la religion Romaine à fin de m'installer plus facilement à mon Royaume, sauf à prendre par apres le chemin que m'addressiez, pour remettre les choses en l'estat de reformation de l'Eglise, à quoy ie me sens appellé de Dieu pour toute la Chrestienté, comme vous l'auez esté premierement pour vostre Royaume d'Angleterre: Si est-ce que si ie n'eusse donné lieu par deuant mon iugement aux opinions des Docteurs & Ministres qui sont pres de ma personne, sans doubte ou par l'apparence que ie trouuois en voz raisons, ou par le desir que i'ay tousiours eu de vous contenter, ie me fusse conduit selon voz aduertissemens: & me suis souuentesfois trouué en estat que i'ay eu regret de ne l'auoir faict dés le commencement. Mais cõme ie me

ſuis propoſé d'attendre determinement ſouz la faueur du ciel & la grace de Dieu, le ſuccez de ceſte guerre fondee ſur la liberté de l'Euangile, & la diſpute de ma vraye & propre ſucceſſion, la fin m'a fait cognoiſtre qu'il m'a eſté biẽ meilleur de n'auoir point renoncé Ieſus Chriſt deuãt les hommes, lequel en cas que ie l'euſſe fait orcs que ce n'euſt eſté que pour vn tẽps& pour vne bonne occaſion,parauenture m'euſt-il renoncé & pour touſiours abandõné & mis aux mains des ennemis de ſon Egliſe & des miens: leſquels au contraire vaincuz par ma perſeuerance iuſques au pas de la mort il a totallement ruinez: & ce encor qui eſt vn cas admirable, & en quoy nous deuons cognoiſtre les miraculeux effects de ſa diuinité par le moyen de ceux meſmes qui ſont de leur religion (deſquels mõ armee eſt groſſe & preſque toute cõplette) qui m'y ont ſi fidelement aſſiſté à la bataille que ie donné hier au Duc du Mayenne, à ſes eſtrãgers Allemans,Eſpagnols,Albanois,Vvallons,Suiſſes & Lanſquenets,& ſi vaillammẽt & opiniaſtrement combattu que la victoire m'en eſt demeuree graces à Dieu, lequel a porté telle faueur à noſtre cauſe,qu'il n'a point permis que i'aye perdu que fort peu de noſtre religiõ principalement de gens de marque,ains ſeulement ceux qui eſtoient Catholiques, ce que i'eſtime pluſtoſt à perte & à ruine pour mes ennemis que pour moy, combien qu'eux-meſmes ne le pouuant apperceuoir en meinent grande ioye, ſurquoy i'ay diſſimulé grãde faſcherie, comme ſont contraints faire toutes perſonnes qui ſont

appellez aux peſantes charges que nous tenõs. I'eſpere apres ceſte heureuſe victoire que Dieu m'a donnee, qu'il me continuëra les graces innumerables que i'ay receu de luy iournellemẽt me faiſant aduancer la reductiõ de Paris, Rouẽ & de mes autres villes ſans faire deſpenſe d'vne ſeule vollee de Canon, pẽdant que chacun eſt ſaiſi d'eſpouuante, ſinon à Orleans où les habitans ſont fort endurcis en leur idolatrie, la maniere qui les rend plus que tous les autres opiniaſtres à la rebellion contre leur Prince, dequoy i'eſpere les chaſtier en ſorte qu'ils ſeruiront d'exemple à tout mon peuple pour luy oſter par crainte (puis que ie n'ay peu par douceur) la pernicieuſe creance qu'il a euë iuſques icy aux ſeditieuſes exhortations des Preſcheurs de l'Egliſe Romaine. Au demeurant la pluſpart de mes affaires ne dependent pour le preſent, Dieu mercy, que de contenter le Duc de Longueuille, lequel m'a importuné plusque iamais de changer ma Religion, ſans conſiderer qu'il n'y vient plus à temps, veu ce qui ſ'eſt paſſé, à quoy ie ſuis contrainct luy vſer de quelque remiſe, iuſques à ce que ie voye qu'il ſoit bon luy affranchir le ſault de ma reſolution, & luy faire entendre par douceur tant que l'occaſion le pourra permettre, à l'occaſion du ſieur de la Noüe ſon guide & Curateur, qu'il ne doit recercher en la conſcience celuy lequel pouuant recercher les autres, en donne neantmoins la liberté à vn chacun : & ſi celà ne luy ſuffit, ie luy feray cognoiſtre que ſi ie pouuois biẽ eſtre admoneſté de pluſieurs, ie ne doibs pourtant

eſtre corrigé que de Dieu ſeul, qui tient en ſa main le cœur de ceux auſquels il donne la charge des Royaumes. Voyla l'eſtat & bon portement de mes affaires, reſte vous faire entendre les particularitez de la victoire, & de vous dire les morts & priſonniers de part & d'autre, ce que i'ay remis à la ſuffiſance de ce porteur que i'ay faict rendre certain de tout. Ce pendant ie vous remercieray touſiours de voſtre ayde & bon ſecours, duquel ie vous ſuis tát redeuable, que ie ne ſouhaitte la reductiõ de mon Royaume, apres l'auancemẽt du regne de Ieſus Chriſt principalemẽt, que pour m'acquiter enuers voꝰ des obligations auſquelles ie vous ſuis conſtitué, & pour vous faire cognoiſtre quand l'occaſion ſe preſentera à l'encontre de toutes perſonnes, que ie vous ſuis & ſeray pour iamais vn ſuport le plus ferme & le plus aſſeuré que vous euſſiez peu acquerir, pour n'eſpargner rien qui ſoit en ma puiſſance, ny ma propre perſonne, que tout ne ſoit expoſé au deuoir de noſtre aſſociatiõ, & fraternité de regne & de Religion, à laquelle ie prie Dieu, qu'il nous veuille maintenir malgré les ennemis de ſa parolle, & vous donner

Madame, en toute felicité ſes ſainctes & diuines graces, Au camp d'Iury le Ieudy 15. *de Mars* 1590.

Voſtre plus fidelle frere, &
parfaictement bon amy.

HENRY.

BRIEF ADVERTISSEment *ſur la precedente lettre, à la Nobleſſe qui ſuit le party du Roy de Nauarre.*

MESSIEVRS, c'eſt à vous deſormais de iuger à bon eſciant le malheur où vous vous plongez, & la faute qu'auez commiſe combattant contre voſtre Dieu, contre l'Egliſe & le païs, pour celuy lequel recherchant voſtre ſubuerſiō & ruine, & meſmes au pris de voſtre ſang, ſe rit, ſe göſſe & ſe plaiſante de la ſimplicité de vous autres, iuſques à nommer par mocquerie, ceux de vous à qui ſur tous autres il a plus d'obligation: & de ce qu'en faueur de luy vous eſtant mis auant aux coups iuſqu'à y perdre voz ames, & y eſtre taillez en pieces, dont il vous paye d'vne feinte & ſimulee triſteſſe, & par ſa confeſſion propre, le faictes enſemble triompher de deux ſignalees victoires, l'vne d'auoir rompu l'effort de ceux qui ſe ſont iuſtement oppoſez à l'iniquité de ſon vſurpation iniuſte, & à ſes deſſeins proiettez de renuerſer de fonds en comble la ſaincte Religiō Catholique: & l'autre de veoir en ſon ſeruice la diminutiō, meſmes de ceux deſquels ſur toutes choſes, il craignoit & redoubtoit la vertu, la force

& proüesse, & dont il a iuré la ruine. Nous meritions pour noz pechez d'endurer vne telle escorne, pour le desordre de noz armes, & de ce qu'en la cause de Dieu nous nous aidions de l'heretique. Mais aussi sera à vous de penser ce que pourrez auoir vn iour de recompése pour ce fait, d'auoir employé vostre force pour l'impieté & l'iniustice. L'impieté est manifeste puis que le pretédu but de celuy que deffendez n'est autre, que semer & planter par tout, côme il le couche dans ses lettres le venin de son heresie, dont il se braue, louë & vante, de la constance qu'il auroit apporté pour cest egard, & de vous pipper de la sorte. L'iniustice s'y voit aussi puis qu'vsurpant dessus autruy, ce qui ne luy appartient de droit, il n'a trouué meilleur support qu'aux armes fortes & puissantes de ceux qui pour leur vray deuoir & l'ancienne vertu de leurs peres estoient tenuz de le destruire. O parole tres-veritable du fils de Dieu, quand il disoit, *Que les enfans des tenebres sont plus rusez & aduisez au maniemẽt de leurs affaires, que ne sont pas ceux de lumiere*. Vous auez recueilly le serpent, qui sans vous estoit abandonné, roide de froid gisant sur terre sans argent sans force & moyẽs, qui depuis eschauffé de vous, & remis en force & vigueur, vous chassera par son poison hors de voz biens & voz maisons. Ainsi Ioathã qui seul estoit resté du massacre d'Abimelech meurtrier de ses septante freres predit aux bourgeois de Sichem, qui auoient receu pour leur Roy ce parricide abominable, que leur ruine en depẽdoit, comme en effect ainsi aduint, vsant d'vne

Luc 16.

Iud. 9.

fable

fable à propos & gentille ſimilitude des arbres, leſquels ayãs refuſé pour Prince l'oliue & la vigne, qui tous deux portoient vn bon fruict, aymerent mieux prendre la ronce, qui depuis fut le boutefeu pour les bruſler entierement. Si vous ne plaignez les ruines auancees par vous meſmes de noz Temples & de noz Autels, de tant de Martyrs dont le ſang boüillonne, preſt de ſortir hors, & ſe reſpandre deuant Dieu, au moins plorez deſſus vous autres, plorez voz femmes & enfans, qui par le iugement de Dieu beuront la faute de leurs peres. Car vous mangez la grappe verte dont leurs dents ſerõt agacees. Nous auons beu le hault du gobelet, mais auiſez que n'en beuuiez la fondriere. Il y en a aſſez pour tous, le calice eſt en la main de Dieu du vin pur de ſon ire & courroux. Il le verſe de l'vn à l'autre, mais la fondriere n'en eſt hors. Tous les pecheurs en taſteront, & vous meſſieurs plus que les autres. Penſez quelle en eſt l'amertume. Penſez cõme la main de Dieu plus elle tarde, plus eſt peſante. Et quelle difference il y a d'eſtre Chreſtien comme enfans, comme auoüons d'auoir eſté, ou comme iurez ennemys dont les triſtes euenemens ſe preparent deſſus voz teſtes. *Pſal. 74.*

NE vous trompez ſi pour vn temps par voſtre moyẽ la victoire eſt demeuree à l'ennemy, victoire Cadmee ſ'il en fut onc, qui vous vainc & desfaict vous meſmes, qui vous deſtruict & vous ruine. Les iugemens de Dieu ſont grãds. Il ſe ſert de ſes ennemis pour executer ſa iuſtice contre ceux qu'il veut chaſtier, afin de les ſau-

uetapres. Mais en la queüe gist le venin. Le retour est trop dangereux pour y aller teste baissee, & pensant enferrer les hommes, s'enferrer & liurer soy mesme en la main puissante de Dieu, iuste végeur des affligez, & qui sçait rendre abondammét la pareille à tous orgueilleux & mespriseurs de son sainct nom. Pensez de dessiller voz yeux, & de ne faire plus auant, qu'vn abysme en attire vn autre. Car pourquoy faute dessus faute? Qu'elle plus miserable seruitude, que se plaire dans le bourbier, pour s'y plonger de plus en plus? Si l'Eglise, si la patrie, à qui deuez ce que vous estes, quoy que toute rouge & sanglante des coups que luy auez donnez vous tend ce neãtmoins les bras, vous appelle de voix dolente, mais charitable toutesfois, pourquoy ne l'exaucerez vous? Pourquoy ne retournerez vous? Pourquoy iouërez vous à credit de vous perdre vous & voz ames? Bien que grãde soit vostre faute, quel subiect de desesperer? Mesmes au tẽps de penitence? Quel subiect ainsi qu'vn Cain, vn Iudas meurtrier & perfide, perdre l'espoir de son salut & de se deffaire soy-mesme? Manasses n'a-il pas trouué, quoy que meschãt il eust esté, meurtrier, sorcier, incestueux, persecuteur & idolatre, lieu de salut & penitence, quand il se conuertit à Dieu? Dauid disant son *Peccaui* ne fut-il pas receu en grace? Saint Paul n'est-il pas reuenu? Saint Pierre n'a-il pas ploré & rentré en son premier estat? Vn Zachee, vn S. Matthieu quittant leur premiere auarice n'ont-il pas esté des premiers entre les serui-

teurs de Dieu? N'est-ce pas la voix de Dieu, quand il disoit par son Prophete, conuertissez vous à moy & ie me conuertiray à vous? *Cessez desormais de mal faire, & apprenez à faire biẽ, lauez vous, soyez nets, ostez le mal de voz pensees de deuant mes yeux, querez iugement, releuez celuy qui est foullé, reuangez l'orphelin, deffendez la vefue. Venez maintenant & entrons en cause, quand voz pechez seroient rouges cõme escarlatte, si seront ils blanchis cõme la neige, & quand ils seroient rouges comme vermillon, ils seront blancs comme la laine.* N'est-ce pas ce que dit S. Paul, que celuy qui a employé ses mẽbres pour seruir à iniustice, les employe par cy apres pour seruir à la iustice? Et quel plus grand honneur peut estre que quitter le mauuais party pour prẽdre le sainct & le iuste, puis que celà est l'effect entier de la venuë de Iesus Christ? Car pourquoy est-il mort pour nous, sinon pour nous faire mourir à peché? Et pourquoy resuscité, sinõ pour nous resusciter à vie? C'est chose humaine que de pecher, mais diabolique de perseuerer, car ainsi l'enseigne l'Eglise. C'est l'espoir que nous auõs de vous, que croyant Dieu, vous nous croirez: disant Dieu par Ezechiel, la maison d'Israël ne te veut escouter pour ce qu'elle ne m'escoute moy-mesme. Ce que si autrement ne peut estre, sinõ que Dieu vous touche dans le cœur: c'est en quoy nous le supplirons & redoublerõs noz prieres. Mais vous, Messieurs, aidez vous. Pensez à ce que deuez estre. Pensez à ceste eternité. Et si celà ne vous conuie, au moins pensez & repẽsez de combien vous estes deceuz de coucher si

Esa. 1.

Rom. 6.

Ezech. 3.

gros pour celuy,pour lequel expoſant voz vies voz biens, voz moyens & voz ames, ne vous payera en fin de compte, que d'vne baye & de riſee, & de l'inſigne impieté, que ſaidant de tous vous autres comme le ſinge de la patte du chat pour prendre les chaſtaignes au feu, il baſtira ſur voz ruines.

Vovs vous trompez aux fondemens que vous poſez à voſtre cauſe, ſur leſquels par voz diſcours meſmes qu'auez tenuz à vn Legat dõt deuiez redoubter l'oreille pour ne rien dire de leger, vous confeſſez auoir baſty, ceſt iniuſte port de voz armes. Il faut dites vous prẽdre vn Roy tel qu'il plaiſt à Dieu le donner, bon ou meſchant, iuſte ou iniuſte, Catholique ou heretique, deuotieux ou infidele ſans en rien ſe formaliſer. Et puis il ne faut dictes vous contraindre ou forcer l'heretique pour le fait de la religion. Car ce ſont là voz arboutans, c'eſt la iuſtice de voz armes: ſont les diſcours& beaux propos de ces Cameleõs d'heretiques qui chãgent de toutes couleurs: ſont les maximes & principes, ſur leſquels ſans penſer à vous, oſez coucher de voſtre reſte.

Mais ſi ce premier point a lieu, pourquoy donc vous bandez vous contre le Roy Charles dixieſme? Dieu ne vous l'a-il pas dõné? le droit ne luy eſt-il pas acquis? le procez eſt-il pas iugé? les Eſtats l'ont-ils pas decis? Quelle plus iniuſte manie, qu'vne maxime generale ſoit au profit de l'heretique & au rebut du Catholique? Mais conſiderons de plus pres la qualité de ce principe. Car quels Rois ſont ce que

Dieu donne? Me direz vous estre ceux-là qui de force se font les maistres, ou bien qui y viẽnẽt de droict? Ie croy que ne vous ferez ce tort de dire que soient les premiers: car l'Escriture y contredit, qui dit, *Ils couroient, & ie ne les enuoyois pas.* Hier. 23. Et Dieu n'est autheur d'iniustice, pour fauoriser & porter, ce que souuẽt il permet estre. Et si permettre est enuoyer, la reigle seroit par trop rude, de dire qu'il ne fust loisible d'y resister aucunement. Car Dieu permet bien les Lyons, les Loups, les Tygres & les Ours, les Dragons, Serpens & Crapaux, & autres bestes furieuses ou dangereuses par leur venin. Mesmes souuẽt dit l'Escriture, qu'ils sont enuoyez de Dieu: le mesme est-il de tous larrõs, voleurs & guetteurs de chemins. Et qui sera-ce de vous autres, qui les vueille endurer pourtant? qui ne dresse aux bestes farouches, des lacs, des pieges & fillets? qui ne coure sus aux voleurs, ne les pourchasse à coups d'espee s'il faict ce qui est de son deuoir, & s'il n'est de leur party mesme, pour en depescher tost le monde? N'est-ce pas le faict de Noblesse, que de deliurer le pays de male beste & male gent? Dieu permet bien les maladies, les catharres & fluxions, les blessures & coups dangereux. Qui sera ce pourtant de vous qui n'appelle le Medecin, qui ne recerche en diligence les plus experimẽtez Chirurgiens pour se deliurer de douleur? Dieu permet que les ennemys viennẽt souuent courre sur nous, si donc il faut les endurer, dequoy seruira la Noblesse? Pourquoy les villes rẽparees? A quel vsage employera-on les munitiõs & les armes?

Dieu permet ſouuent que les Diables ſaiſiſſent les hommes au corps, & qui ſera celuy pourtāt qui ne cherche les exorciſmes?

QVE ſi donc il ne faut pēſer qu'aucun Roy ſoit donné de Dieu, ſinon que le droict l'y appelle, il faudra lors premierement ſçauoir qui c'eſt qui a le droict, auant que de ſ'opiniaſtrer à le receuoir & ſeruir. Et puis ſi nous en venons là, le poinct ſera d'eſtre eſclarcy ſi vn heretique y a droict, ou ſ'il eſt capable de l'eſtre. Ce que ſi homme ne peut dire, dequoy ſert plus de tant plaider? Pourquoy ne mettez vous arriere l'vſurpateur que maintenez? Car veu qu'il y a double droict, le droict diuin, & le droict humain, lequel des deux en bonne foy me direz vous marcher deuāt? Car dire que ſoit le droit humain, il n'y a aucune apparence: celà ſeroit par trop impie ſans propos & ſans iugement, de mettre l'ombre deuant le corps, le ruiſſeau deuant la fontaine, la branche deuant le tronc, les rayons deuant le ſoleil, l'ouurage deuant l'ouurier, & la creature auant ſon Principe. Le droict diuin eſt la ſource dōt tout autre droict ſe deriue. C'eſt le niueau où il ſe meſure, c'eſt la regle où il ſe cōpaſſe, l'alābic où il ſe decoulle, c'eſt la fournaiſe où il ſ'affine, la pierre de touche où il ſ'eſprouue, le patron où il ſe cōforme, le fondement ſur lequel il poſe le ſiege du dernier reſſort qui caſſe & annulle, & qui deroge à tout autre droict quelcōque, Et fuſſe le droict de nature comme du fils enuers le pere, & du pere enuers les enfans. Diſant le fils de Dieu en
Math. 23. l'Euangile, *Ne vous nommez point de pere ſur terre:*

Car vous n'auez qu'vn pere au Ciel. Et ne soyez point appellez maistres: Car vous n'auez qu'vn maistre au Ciel. Et ailleurs, *Qui ayme son pere ou sa mere, sa femme, ses freres, ses seurs, ses enfans, ses biens plus que moy, celuy là n'est digne de moy.* Et qui est plus que tout celà, il veut que pour l'amour de luy on quitte ce qui est le plus engraué en nous de tout le droict de nature, qui est de s'aymer, se sauuer & contregarder soy-mesme. *Si quelqu'vn* (dit-il) *vient à moy & il ne hait parēs & amis, voire mesme sa propre vie, il ne peut estre mō disciple.* Reste donc veoir par quel droict vn heretique peut pretendre d'auoir part à quelque couronne, pour cōmādet sur les Chrestiens. Car si vous alleguez le sang & le droict de succession, qui ne sçait que ce droict n'est qu'humain, veu que celà est variable, & n'est de mesme en tous endroicts? Si donc le droict diuin precede & deroge à tout autre droict, & par ce mesme droit diuin qui ne nous oblige à rien moins qu'à damnation eternelle, nous sommes prohibez & interdits de recognoistre vn heretique pour Roy par dessus les Chrestiens, quel droict pretendra l'heretique entre gens qui cognoissent Dieu, qui ont receu son caractere au sainct Sacrement de Baptesme, pour paruenir à la couronne? Car pour sçauoir ce droict diuin l'Escriture y est trop expresse. Dieu deffend dans le Deuteronome, de choisir vn Roy estrāger, qui ne soit du nombre des freres. De peur ce disoit Lucifer Euesque de Calaris, escriuant contre Constācc Arrien, approuué par le grand Athanase & autres saincts Confesseurs, banniz du

Math. 10.

Luc. 14.

Deut. 17.

Lib. 1. pro Ath.

temps de la perſecution, qu'il n'attire le peuple à ſa ſecte. Raiſon valable & pertinente, pour l'impoſſibilité qu'il y a que ſoubs vn Roy heretique le peuple continuë d'eſtre Catholique.

Eccl. 10. *Tel qu'eſt le gouuerneur de la cité* (dict l'Eſcriture) *tels ſeront les habitans*. De ſorte que de deſirer ou conſentir vn Roy heretique, n'eſt autre choſe que de coucher de ſa Religion, & l'expoſer au hazard d'vne ruine entiere & y donner conſentement. Pourtant dict fort bien S. Gregoire de Nazianze, que *qui embraſſe vne Religion cōtraire doit eſtre auſſi eſtimé ennemy de la Couronne*. L'experience nous apprend trop ce que peuuent les Rois, pour deſbaucher vn peuple, non ſeulement en ce qui ſ'eſt paſſé ſouz Ieroboam, qui fit *pecher Iſraël*, ains auſſi es Royaumes & Prouinces voiſines d'Angleterre, Eſcoſſe, Germanie, Dannemarc, Suede & Boëme. Et ce Henry pretendu quatrieſme, declare aſſez ſon intention, ſoy diſant en ceſte belle lettre appellé de Dieu, pour la reformation de l'Egliſe, c'eſt à dire pour la ruiner, & y planter l'infidelité, qu'il qualifie l'Euangile. Et pour ne douter de la façon dont il pretend ſ'y gouuerner, n'oblie d'alleguer ſon Patron, qui eſt la Royne d'Angleterre, à qui la lettre eſt adreſſee, car ainſi vn Barbier reet l'autre. Que ſi tous Catholiques ſont tenuz de droict diuin de conſeruer la Religion & en combattre les ennemis, comment receuront ils pour Roy celuy qui en a iuré la ruine? Le Roy de France eſt tres-Chreſtien, l'heretique n'eſt pas Chreſtien, & nous tiendrōs pour noſtre Roy vn infidele & heretique? Les Rois de France

Orat. in Athan. Qui contrariā fidē amplectitur aduerſarius quoque in throno cēſeri debet.

3. Reg.

de France sont sacrez d'vne saincte huille enuoyee du ciel, & nous doubtons que de droict diuin il faille rebuter celuy qui se mocque de l'onction ? Sainct Remy premier consecrateur & pere des Rois de France, ordonne par son testament que lon chasse hors par sentence diffinitiue des Euesques, tant de l'Eglise que du Royaume, le Roy de France qui attenteroit à ruiner & spolier l'Eglise, & que sur luy on redouble par toutes les Eglises les maledictions de Iudas cõtenuës au Pseaume cẽt huictiesme, & entre autres celle-cy. *Et Episcopatum eius accipiat alter*, qu'vne autre prenne son authorité. Quel motif a ce sainct Euesque, de faire vn iugement si austere, sinon qu'il se voyoit fondé sur ceste pierre ferme, dure, & sur ce roc de droict diuin ? N'est ce pas la mesme occasion pour laquelle disoit Lucifer à Cõstance Arriẽ, *Primo loco Christianum te esse oportuerat*? Outre ce qui est en Esaye, *Gens & regnum quod non seruierit tibi, peribit*, lesquelles paroles s'addressent à Hierusalẽ, c'est à dire l'Eglise Catholique : car vn Royaume ne peut seruir Dieu, si le chef n'est Catholique (car le seruice de l'heretique est abominable deuant Dieu) qui doubte que de droict diuin tout Roy entre les Chrestiens est tenu d'estre Catholique? Considerce mesme la menace qui est d'vne ruine entiere, au cas qu'õ ne serue à l'Eglise ?

Li. 1. hist. Rhémens.

Psal. 108.

Esa. 6.

ET voilà quant au droit diuin qui chasse & exclud l'heretique, quãd bien d'ailleurs il y eust droit de l'humain. Ie n'en parle plus, car la matiere est trop vuidee: trop de gens sçauans &

lettrez en ont prononcé leur aduis, & ceux mesmes qui ont esté des plus auant en vostre cause. Qui nous rẽd plus esmerueillez que cõtre vostre maxime mesme vous approuuez l'iniquité de celuy qui tient prisonnier celuy que Dieu vous a donné pour Roy & Prince naturel, & pour la deffense duquel vous estes tenuz d'employer voz moyẽs, voz biens & voz vies.

ET quant à vostre autre principe, ne dictes plus que l'heretique ne doit estre contraint par force, à se ranger & conuertir à l'Eglise des Catholiques, ce point a esté trop battu pour en vouloir doubter encore. La foy est libre dites vous. Ouy mais autre est la liberté qui exclud la necessité, & autre est la liberté qui exclud l'obligation. Car nul n'est iuste qui ne veut, si ne laissera-il pourtant d'estre tenu de l'estre. On pend les volleurs & larrons, on brise & rompt les meurtriers, pourquoy celà, sinon d'autant qu'ils sont tenuz de n'estre tels, encore que leur franche volonté ne puisse en rien estre contrainte? & quoy que la necessité n'y soit, l'obligatiõ n'y laisse d'estre? Pensez le mesme du peché le plus grand, qui est l'heresie. Car quoy qu'on ne puisse forcer la liberté de conscience (qui n'est autre chose sinon la liberté d'estre meschant) si ne laissera-on pourtant de la ranger à la raison, de la chastier & punir, de contraindre veulent ou non ceux qui en seroient infectez d'ester à la profession qu'ils auroient iuré au Baptesme. Que s'ils resistent par la force, s'ils sont maistres de la campagne, si la iournee leur demeure, celà ne les iustifiera non plus

que iadis les escumeurs de mer qui estoient du temps de Pompee, ou les brigans & les voleurs dont Sertorius fut le chef, ou les bannis de l'Italie ou les bandoüillers de Bearn, ou des creux du Mont Pyrenee, ou les armees d'Attila qui s'appelloit fleau de Dieu, ou les trouppes innumerables des Turcs, Sarrazins, & Barbares, quand ils ont eu du meilleur, Dieu le voulant pour nous punir, qui ne les rends meilleurs pourtant, ny ne faict leurs actions iustes.

Et quant à ce que vous insistez de ne contraindre l'heretique, l'escriture n'en parle ainsi, qui commande de mettre à mort celuy qui suit de nouueaux Dieux, ou bien qui n'obeit au Prestre. Helie, Iosias & Iehu, n'en passeroient par ce qu'en dites, qui ont teinct & rougy leurs mains dedans le sang des faux Prophetes. L'escriture qui les appelle du nom de ceux qu'il faut tuër, ou quoy que soit exterminer. *Donnez vous de garde* (dit-elle) *de ceux qui viennent à vous en habits de brebis, & dedans sont loups rauissans.* Et ailleurs, *Celuy qui n'entre par la porte mais monte par vn autre endroict, celuy-là est larron & volleur*, car les loups larrons & volleurs, sont ordinairemẽt mis à mort. Tantost les comparans au chancre où on doibt mettre le fer chaud, monstre comme il les faut traicter. Les sainctes Loix des Empereurs qui ont bruslé les heretiques, qui les chassent & les bannissent, Les Conciles qui ont banny Arius le flambeau de l'Eglise, & qui ont faict brusler Iean Huz, Alexius Comienus Empereur, qui fit brusler Basile autheur de l'he-

Math. 7.

Ioan. 10.

2. Tim. 2.

resie des Bogomites, Maxime l'Empereur qui fit mourir Priscillian heresiarque, les Donatistes en Afrique, & en France les Albigeois du temps de sainct Dominique, & du temps de sainct Bernard les insensez Adamites, que lon brusloit à grãs monceaux, Caluin mesme bruslant Seruet & les Arrests tant de luy que de ses complices à chastier les heretiques, ne nous aprenent autre chose.

Et que sera-ce de vous autres qui supportez les heretiques? qui combatez pour l'heretique? pour celuy que vous n'ignorez auoir protesté de planter la doctrine des heretiques ? Qui se vante de n'espargner sinon le sang des heretiques ? & qui n'expose au fort des coups, sinon le sang des Catholiques ? N'est-il pas dict que ceux qui font le mal & ceux qui y consentent, (combien à plus forte raison ceux qui y donnent ayde & confort?) sont en mesme predicament, & par le iugement de sainct Paul sont estimez dignes de mort?

Pensez Messieurs, ce que vous estes. Pensez Messieurs ce que vous faictes. Et puis que c'est à vostre damp que toute la farce se ioüe, & que pensant vous auancer, vous attisez dessus vous mesmes vne ruyne ineuitable, si en faisant ce que vous faictes, autre ne peut estre l'effect de voz si furieuses armees, que d'embraser tout le public du feu qui vous consommera, si ce n'est pour l'amour de Dieu, ny de vostre pauure patrie, au moins que ce soit pour vous mesmes que vous retirez vostre épingle. Ostez

ce bandeau qui vous bouche,qui vous aueugle & ferme les yeux.Brief receuant en bonne part ceſt aduis, qui ne peut ſeruir à perſonne tant qu'à vous meſmes, ſi vous voulez ne nous aymer, au moins ſouffrez que lon vous ayme.

FIN.



Extraict du priuilege.



AR priuilege donné & octroyé, par Messieurs du Conseil general de la saincte Vnion des Catholiques, A Nicolas Niuelle, & Rolin Thierry, Libraire & Imprimeur, Il leur est permis d'imprimer tout ce qui peult cõcerner l'Estat public & affaires de France, & ce qui sera ordonné & procedera d'iceluy Conseil. Et sont faictes deffences à tous autres Libraires & Imprimeurs, de les imprimer ou faire imprimer, ny exposer en vente, sur peine de confiscatiõ des exemplaires, & d'amende extraordinaire, ainsi que plus à plein est contenu par ledict Priuilege. Donné à Paris le 18. Auril, 1589.

Signé,

SENAVLT.